Pierre Binsfeld, coadjuteur de Trêves, le *Tractatus de confessionibus maleficarum et sagarum* (1589)[1] ; le *Discours des sorciers* de Jean Boguet (1591), le pamphlet de Franz Agricola : *Von Zauberei, Zauberinnen und Hexen* (1596)[2], le livre de Nicolas Remi : *Demonolatriae libri tres* (1595) et les œuvres des jésuites Grégoire Valence et Martin Del Rio, les *Commentarium theologicorum tomi quatuor* (1595) du premier[3] et les *Disquitionum magicorum libri sex* du second (1599)[4].

Le XVII[e] siècle vit encore se répandre beaucoup de livres relatifs à notre sujet, outre des ouvrages spéciaux sur la possession démoniaque, les monstres, vampires, lutins, génies familiers, etc. Jourdain Guibelet publia en 1603 un *Discours philosophique* spécialement consacré aux incubes et aux succubes. Deux ans plus tard paraissait l'ouvrage du jésuite Maldonat : *Traité des anges et des démons*, et, la même année, le livre célèbre de Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux : *Tableau de l'inconstance*. En 1612, c'était le tour du *Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme* de Vincent Tagereau[5]. L'inquisiteur espagnol Valderama publiait en 1619 une *Histoire générale du monde et de la nature* en deux volumes, dont le second était relatif aux démons et aux sorciers. L'année suivante, le *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de notre temps* de Simon Goulart entretenait encore la psychose de satanisme par de nombreux récits de sorcellerie.

1. S. EHSES, *Der Trierer Weihbischof Petrus B.*, Pastor Bonus, t. XX, 1907, pp. 261-264. — F. KEIL, *Der Trierer Weihbischof Peter B.*, Trierische Heitmatblätter, t. I[er], 1922, pp. 34-38, 53-62. — E. VAN CAUWENBERGH, *B.*, Dict. d'hist. et de géog. ecclés., t. VIII, col. 1509-1510.

2. A. J. A. FLAMENT, *F. A.*, Nieuw Nederl. Biogr. Woordenboek, t. III, col. 14-17.

3. A. LE ROY, *D. R.*, Biographie nationale [de Belgique], t. V, col. 476-491.

4. Sur l'attitude des jésuites à l'égard de la sorcellerie, voir R. SCHWICKERATH, *Attitude of the Jesuits in the trials of witchcraft*, American Quarterly Review, t. XXVII, 1902, pp. 476-516. — Pour l'Allemagne : B. DUHR, *Die Stellung der Jesuiten in den deutschen Hexenprozessen*, Cologne, 1900 (Görres Gesellschaft).

5. Sur ce maléfice cfr, en outre, L. J. HAULTIN, *Traité de l'enchantement qu'on appelle vulgairement le nouement de l'esguillette*, La Rochelle, 1591. — SPRENGER et INSTITORIS, *Malleus*, f° 44 v°. — J. BODIN, *De la démonomanie*, f[os] 57-59 v°. — J. DE DAMHOUDER, *Practiques et enchiridon des causes criminelles*, p. 123. — D. SENNERTUS, *Opera omnia*. t. I[er], p. 674, Lyon, 1650. — M. DEL RIO, *Disquisitionum magic.*, t. II, pp. 64-69. — H. BOGUET, *Discours des sorciers*, p. 234. — M. COLLIN DE PLANCY, *Dict. infernal*, t. I[er], pp. 48-56, Paris, 1825. — C. LOUANDRE, *La sorcellerie*, pp. 73-74, Paris, 1853. — T. DE CAUZONS, *La magie et la sorcel. en France*, t. I[er], pp. 219-222, Paris, 1922, etc. — A. ROBERT (*Ambroise Paré, médecin légiste*, p. 147, Paris, 1929) cite à ce propos l'opinion d'Ambroise Paré : « Il y en a qui usent de tels privilèges qui empêchent l'homme et la femme de consommer le mariage, ce qu'on nomme vulgairement nouer l'aiguillette. » Plus particulièrement sur cette superstition en certaines régions, on consultera : A. FOURNIER, *Une épidémie de sorcellerie en Lorraine aux XVI[e] et XVII[e] siècles*, Annales de l'Est, t. V, 1891, p. 230. — J. GARINET, *Histoire de la magie en France*, p. 139, Paris, 1818 (relativement à l'Ile-de-France). — T. LOUISE, *La sorcellerie et la justice criminelle à Valenciennes*, p. 98, Valenciennes, 1861. — W. GREGER, *L'aiguillette en Écosse*, Revue des Traditions populaires, t. X, 1895, p. 500.